MISE EN PLACE D'UNE MODULATION en fonction des QUOTIENTS FAMILIAUX et REVALORISATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE à DIZY à compter du 1er septembre 2025

Les nouveaux tarifs des repas sont désormais répartis en trois tranches selon le quotient familial (QF) :

	RÉSIDANT DIZY		
	Tranche 1 QF inférieur à 600€	*Tranche 2 QF compris entre 600€ et 1500€*	*Tranche 3 QF supérieur à 1500€*
Repas	4,00 €	4,50 €	5,00 €
Garderie	2,15 €	2,35 €	2,45 €
Total	**6,15 €**	**6,85 €**	**7,45 €**

	RÉSIDANT EXTERIEUR		
	Tranche 1 QF inférieur à 600€	*Tranche 2 QF compris entre 600€ et 1500€*	*Tranche 3 QF supérieur à 1500€*
Repas	4,70 €	5,00 €	5,30 €
Garderie	2,35 €	2,55 €	2,65 €
Total	**7,05 €**	**7,55 €**	**7,95 €**

Lors de la séance du 13 mai 2025, le conseil municipal de Dizy a approuvé une hausse des tarifs de la restauration scolaire. Cette décision, qui entrera en vigueur à la rentrée prochaine, vise à mieux couvrir les coûts de fonctionnement du service.

Contexte financier

En 2024, 10 319 repas ont été servis à la restauration scolaire de Dizy.

Un repas servi coûte à la municipalité de Dizy **14,96 €**, incluant tous les frais de fonctionnement du service.

Les frais de personnel et charges patronales représentent 65 % des dépenses totales, tandis que l'achat d'un repas coûte **3,89€.**

La participation des familles, en 2024, a couvert **27,88 %** des dépenses totales du service de restauration scolaire.

Cette augmentation des tarifs vise à réduire le déficit du service et à assurer sa pérennité tout en continuant à offrir des repas équilibrés, élaborés par une diététicienne, et de qualité aux élèves.